

# ENGAGEMENTS MINISTÉRIELS.

« Beauvau de la Sécurité » : Le Ministre de l'intérieur accède aux exigences préalables de l'UNSA Police.

L'UNSA Police a conditionné sa participation au « Beauvau de la sécurité » par la prise en compte de 3 dispositions mentionnées dans le Protocole de 2016, ratifié par l'UNSA Police.

Le ministre de l'intérieur, dans une réponse adressée ce jour, s'engage sur leurs réalisations:

- ➡ **La gratuité des transports (TGV – Intercités) pour les trajets des personnels actifs entre leur résidence familiale d'origine et leur lieu de travail à compter du 1er janvier 2022.**
- ➡ **Une protection juridique fonctionnelle élevée pour les policiers en intervention.**
- ➡ **La participation de l'état employeur à la complémentaire santé dès le 1er janvier 2022 pour atteindre 50% de son coût au 1er janvier 2024, sur le modèle de ce qui est prévu dans le secteur privé.**

**L'UNSA Police a obtenu que soient ajoutés à l'ordre du jour du « Beauvau de la Sécurité » des sujets essentiels à la rénovation et à l'amélioration des conditions de travail des policiers.**



**L'UNSA Police participera à ces assises en acteur responsable, soucieux de moderniser notre institution et permettre aux policiers qui la composent de retrouver respect et considération.**

